

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EPRUS

Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

#### Décision n° 09-001 du 25 février 2009 portant délégation de signature à l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

NOR : SASX0930193S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3135-2 et R. 3135-9 ;

Vu le décret du 17 octobre 2008 portant nomination de M. Thierry Coudert comme directeur général de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Coudert (Thierry), directeur général, délégation est donnée à M. Avaro (Claude), directeur général adjoint, à effet de signer l'ensemble des pièces relatives aux missions énoncées à l'article R. 3135-1 du code de la santé publique et au fonctionnement de l'établissement.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Coudert (Thierry), directeur général, délégation est donnée à M. Rajoelina (Patrick), secrétaire général, à effet de signer l'ensemble des pièces relatives aux missions énoncées à l'article R. 3135-1 du code de la santé publique et au fonctionnement de l'établissement à l'exception des actes d'engagement, des lettres de notification et des lettres de rejet relatifs aux marchés publics conclus en toute matière.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Coudert (Thierry), directeur général, délégation est donnée à M. Martin (Claude-Olivier) chargé de la réserve sanitaire, dans le cadre de ses attributions et fonctions, à effet de signer les certificats de service fait concernant les remboursements aux employeurs ou les rémunérations ou indemnisation prévues à l'article R. 3133-1.

Art. 4. – La présente décision annule et remplace la décision n° 08-015 du 17 décembre 2008 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 25 février 2009.

*Le directeur général,*  
T. COUDERT